

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 586

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 20

À l'alinéa 79, après le mot :

« supérieur »,

insérer les mots :

« et de recherche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.